

DEPARTEMENT DE  
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

**Séance du 5 décembre 2022**

**Association BALAST.  
Subvention Politique  
de la Ville.  
Autorisation de  
versement**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 novembre 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

**Etaient présents :** Alexandre BOURIGAULT, Jean-Claude GALAN, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Martine CHEVAUCHERIE, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Nicole BONNAL, Christophe BAGILET, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Josette DURLIN, Ahmed ASFOR, Justine ADENIS, Monique FRENEL, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX, Patrick DANDY

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nathalie LACUEY à Hervé DROILLARD - Didier IGLESIAS à Jean-Claude GALAN

SABI Fatima à Alexandre BOURIGAULT - Nathalie BIJOUX à Vincent BUNEL

Muriel SOLA à Hélène BARBOT - Kamel MEHERZI à Nadine GRENOUILLEAU

Cédric JUIF à Andrée COLLIN - Nicolas CALT à Jonathan SINSOU

Catherine ARNOLD à Séverine CASTAGNET

**M. Olivier SAILHAN a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'objet de l'action menée par l'Association BALAST sur le territoire floiracais et dans les quartiers prioritaires, en particulier.

Fondée en 1995, BALAST est une association culturelle floiracaise dont l'objet est la création, le développement et la production de projets artistiques favorisant l'accès à la culture pour tous.

Elle s'engage au travers de missions d'innovation sociale et de médiation culturelle pour créer les conditions d'une proximité entre les publics et les acteurs culturels, afin de promouvoir entre autres, les droits sociaux et culturels, la lutte contre les discriminations et la valorisation des patrimoines bâtis et immatériels.

Ses moyens d'action sont la création, la production, et la diffusion de spectacles vivants, d'œuvres photographiques, d'événements culturels et d'actions pédagogiques, en autonomie ou en collaboration avec d'autres structures du territoire œuvrant dans le même champ d'action.

En 2022, l'association est partenaire de la Ville et de Bordeaux Métropole dans le cadre de la Quinzaine de l'Égalité et de la Diversité, à travers trois actions :

- la participation au café-débat de la M270 en ouverture de la Quinzaine : « Sports et Métiers : Égalité Femmes/Hommes ? »
- l'exposition « Le peintre est une femme » qui valorise des femmes exerçant des métiers dits masculins
- l'exposition « Gueule de la M », galerie de portraits de floiracaises et de floiracais dynamisant l'écosystème de la Maison des Savoirs Partagés

Ce débat et ces expositions, gratuits et ouverts à tous, se sont tenus à la M270, au cœur de quartier prioritaire, entre le 10 et le 27 novembre 2022.

Afin de valoriser l'implication de l'association BALAST dans la Quinzaine de l'Égalité et de la Diversité et afin de permettre à cette association œuvrant aux côtés des habitants des quartiers prioritaires de maintenir ses activités qui correspondent aux axes du Contrat de Ville, la Ville souhaite verser une subvention à l'association BALAST.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu l'engagement de l'association BALAST,

Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales et Numérique en date du 14 novembre 2022 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention de 1 000,00€ à l'Association BALAST pour l'année 2022,

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022 au chapitre 65, à l'article 6574- fonction 824.

Nombre de votants : 33

**Suffrages exprimés : 32**

Pour : 32

Contre :

Abstention : 1 (M. LEDOUX)

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

*A la Mairie de FLOIRAC, le 6 décembre 2022*

*Le Maire,*

*Jean-Jacques PUYOBRAU*

